

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 31 mai 2023

Le Conseil municipal a accepté d'offrir le samedi 12 août 2023, à la sortie de la messe, le vin d'honneur à tous les « Luyet » d'ici et d'ailleurs, car cela fait 700ans que les « Luyet » sont reconnus comme étant originaires de Savièse.

Le Conseil municipal a validé l'organisation proposée pour la fête de départ de l'abbé Jean-François Luisier le dimanche 25 juin 2023. Le Conseil municipal a été d'avis aussi d'organiser un apéritif après une messe dominicale de septembre prochain pour accueillir le nouveau curé François-Xavier Amherdt et son auxiliaire, le Père Gérard Farquet.

Le Conseil municipal a accepté les statuts du Triage forestier du Cône de Thyon, nommé les représentants de Savièse à l'assemblée des délégués, à savoir les conseillers communaux Dominique Liand et David Luyet, représentant la Municipalité de Savièse, respectivement la Bourgeoisie de Savièse et nommé le conseiller communal David Luyet, membre du comité directeur.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport et de la synthèse du Bureau Idée21, relatif à l'atelier participatif "Réaffectation des écoles de village" dans le cadre du projet Ecole de demain.

Le Conseil municipal a validé, selon la procédure gré à gré et pour remplacer du mobilier scolaire, l'achat de 4 bureaux de maître, composés d'une table et de deux armoires, auprès de la maison Embru-Werke AG.

Le Conseil municipal a validé la proposition de se constituer commune site pour l'intégration régionale de Sion (Arbaz, Ayent, Grimisuat, Mont-Noble et Savièse) et d'accueillir le poste y relatif pour la période quadriennale 2024-2027.

Le Conseil municipal a validé le plan "Séisme communal" (stratégie).

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de Savièse a été approuvé en 2010 par le service de l'environnement. Ce dernier préconise une mise à jour tous les 10 ans. Dans ce cadre là, le Conseil municipal a adjugé un crédit complémentaire de CHF 60'000.- à répartir entre le curage à l'entreprise Videsa SA et l'inspection à TV Vidéo Canal SA.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure gré à gré, à l'entreprise Debrunner Acifer AG, la fourniture de nouveaux parements pour les Moloks.